

## Communiqué de presse

---

30 mai 2018

### **Définir des orientations communes pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Assemblée des départements de France (ADF) réunissent aujourd'hui, pour la première fois, les élus et directeurs des conseils départementaux pour définir un nouveau mode de partenariat et des ambitions partagées en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

En effet, l'évolution des politiques de l'autonomie, les réformes récentes ou à venir, l'augmentation du poids des dépenses sociales dans le budget des collectivités territoriales invitent à imaginer ensemble de nouvelles modalités de travail.

86 départements seront présents lors de ces rencontres qui réuniront plus de 300 participants, représentant les acteurs des politiques de l'autonomie sur les territoires (agences régionales de santé, gestionnaires d'établissements et de services) et l'ensemble des parties prenantes de la CNSA. Plusieurs parlementaires impliqués dans ces politiques sont également attendus.

Trois temps forts seront l'occasion de capitaliser sur les expériences, initiatives ou coopérations locales et d'échanger sur les conditions de réussite d'une action publique partagée dans le domaine des politiques d'autonomie :

- Bâtir et mettre en œuvre une politique inclusive pour les personnes en situation de handicap
- Prévenir et soutenir l'autonomie des personnes âgées grâce à une stratégie partagée
- Renforcer l'action concertée des territoires

Introduite par Marie-Anne Montchamp, présidente du Conseil de la CNSA, et Anne Burstin, directrice de la CNSA, la journée sera clôturée par les interventions de Marie-Anne Montchamp, Dominique Bussereau, président de l'ADF et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées.

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé dévoilera sa feuille de route en faveur des personnes âgées.

**Pour en savoir plus** : consultez l'interview croisée d'Anne Burstin, directrice de la CNSA, et de Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin et de la commission Solidarité et Affaires Sociales de l'ADF : <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/se-mobiliser-ensemble-pour-repondre-aux-besoins-des-personnes-agees-et-des-personnes-handicapees>

---

## ↳ À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d'autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2018, la CNSA gère un budget de plus de 26 milliards d'euros.

---

## ↳ À propos de l'ADF

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 101 Départements.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
  - Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
  - Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.
- 

## Contacts presse

### Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)

### Sophie Le Mouël – ADF

Tél. : 01 45 49 60 31

[sophie.lemouel@departements.fr](mailto:sophie.lemouel@departements.fr)